



20 Bis rue Abel Gourgues 33210 LANGON  
Tél:07/56/20/48/35 Portable 06/32/15/14/24  
Mail: districtlangonnais@gmail.com



## COUPE DISTRICT LANGONNAIS PROMOTION REGLEMENT

### ARTICLE 1:

Il est créé une compétition qui se déroule par équipes composées de joueurs (es) du même club, sous forme de championnat avec application du règlement du jeu officiel de la FFPJP.

La participation est exclusivement réservée aux clubs du district Langonnais régulièrement affiliés à la FFPJP. Un joueur suspendu ne peut pas participer à cette compétition.

Ce championnat est réservé aux seuls joueurs(es) promotion.

Cette coupe se déroulera du mois de mars au mois d'octobre.

### ARTICLE 2.

#### Engagement des équipes

Chaque club peut engager deux équipes maximum composées de six à huit joueurs(es) licenciés(es), dont au minimum une féminine, mais sa composition peut varier à chaque partie (Tête à Tête- Doublettes-Triplettes). La composition des doublettes mixtes doivent automatiquement être composées d'1 joueur masculin et une joueuse féminine la composition des triplettes peuvent être composées d'un masculin et 2 féminines ou 2 masculins et 1 féminine.

### ARTICLE 3.

#### Nombre d'équipes

Un club pourra avoir 2 équipes, mais un joueur ayant participé à un match dans une équipe ne pourra pas appartenir à une autre équipe durant toute la saison il entraînera celle-ci à sa disqualification .

Si une irrégularité est commise dans la composition des équipes, la commission du District pourra éliminer l'équipe fautive.

### ARTICLE 4:

#### Constitution des équipes

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach pouvant être joueur(e).

Les équipes sont constituées de six joueurs(es) mais la feuille de match présentée avant le début de chaque rencontre peut comporter jusqu'à huit joueurs(es). Les joueurs des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre.

Le coach peut être un joueur honneur ou élite mais ne pourra pas jouer les rencontres.

Si le coach est promotion il peut rentrer comme joueur(se) mais sera automatiquement dans la liste des huit joueurs(es).

### ARTICLE 5:

#### Déroulement des parties et attribution des points

Chaque rencontre se déroule comme suit:

- Six(6) parties en tête à tête dont une entre féminines désignées.
- Trois(3) parties en doublettes, dont une mixte.
- Deux(2) parties en triplettes, dont une mixte.

Les parties victorieuses remportent:

- 2 points en tête à tête = 12 points au total
- 3 points en doublettes = 9 points au total
- 5 points en triplettes = 10 points au total

Le total des points étant de 31 points, il ne peut pas y avoir de match nul. L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à l'issue des trois(3) cycles.

**Le club tiré impair devra recevoir mais pourra s'arranger avec l'équipe adverse. S'il n'y a pas d'entente entre les clubs sur une date de rencontre celle-ci se fera automatiquement à la date butoir à 14 heures 30.**

#### **ARTICLE 6.**

##### **Tirage des parties**

Avant le début de la rencontre les coachs doivent déposer à la table de marque leurs licences ainsi que celle des joueurs(es) et être à jour du certificat de non contre indication à la pratique du sport pétanque.

Le tirage au sort des parties s'effectuent directement sur la feuille de match de telle sorte que les féminines désignées jouent toujours l'une contre l'autre.

Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching dans la composition des doublettes et triplettes en fonction des résultats, un tirage au sort a lieu avant chaque cycle de la rencontre.

Il doit être opéré par simple pliage de la feuille de match, le coach d'une équipe remplissant son coté avant de le donner à celui de l'équipe adverse qui remplit l'autre.

A partir des quarts de finales les arbitres seront obligatoire nommés par le District.

#### **ARTICLE 7.**

##### **Remplacement**

Le remplacement d'un joueur(se) est interdit après l'inscription des noms à la table de marque sur la feuille de match.

S'il manque un ou des joueurs(es) dans une équipe, l'équipe adverse gagnant d'office les parties correspondantes.

Un joueur(se) arrivant en retard pourra participer au cycle en cours, mais en subissant les pénalités prévues par le règlement FFPJP.

Les remplacements éventuels en cours de rencontre ne peuvent intervenir qu'entre deux parties. Sauf cas de maladie ou blessure.

Dans les parties doublettes et triplettes, un seul remplacement peut être effectué en cours de partie dans une seule doublette ou triplète.

La féminine ne peut être remplacée que par une féminine.

Le remplacement devra être opéré entre deux mênes et être signalé au coach adverse ainsi qu'a l'arbitre.

#### **ARTICLE 8.**

##### **Tenue**

Les joueurs(es) participants aux différentes rencontres de ce championnat doivent avoir **une tenue club haut et bas identique.**

#### **ARTICLE 9.**

##### **Feuille de match**

La feuille de match doit être signée par les deux coachs des deux équipes, elle **doit être remise au club gagnant, celui-ci doit l'envoyer aussitôt la rencontre terminée au District.**

Le District se réserve le droit d'effectuer toutes modifications à ce règlement. Si des modifications intervenaient les clubs participants recevraient un avenant à ce règlement.

Mis à jour le 12 février 2022

Le président du District  
Bernard PARGADE

Le responsable de la coupe District  
Michel BIBENS